

**VILLE DE PORNICHE  
120, Avenue du Général de Gaulle  
44380 Pornichet**

## **REGLEMENT DE CONSULTATION**

**ATTRIBUTION D'UNE AUTORISATION D'OCCUPATION  
TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL POUR  
L'OCCUPATION D'UNE PLACE VACANTE SOUS LES HALLES DE  
PORNICHE**

**Date limite de réception des candidatures : 23 juin 2025, 12h00.**

## **ARTICLE 1 – PERSONNE PUBLIQUE CONTRACTANTE**

Commune de Pornichet  
Monsieur le Maire  
120 Avenue du Général de Gaulle  
44380 Pornichet  
02 40 11 55 55

## **ARTICLE 2 – OBJET ET CONDITIONS DE LA CONSULTATION**

La présente consultation est organisée conformément à la procédure fixée par les articles L2122-1-1 et suivants du code général de la propriété des personnes publiques et l'ordonnance n°2017-562 du 19 avril 2017.

La Ville de Pornichet délivre une Autorisation d'Occupation Temporaire du domaine public, en vue de l'attribution d'un étal vacant sous les Halles du marché de Pornichet, à destination d'une activité de TRAITEUR - PLATS A EMPORTER.

### **a) Nature de l'autorisation d'occupation temporaire**

La présente consultation a pour objet l'occupation de l'étal n°10, de 9,3 mètres linéaires, sous les Halles de Pornichet.

Le plan en annexe du dossier détaille, les caractéristiques de l'étal.

### **Conditions de l'occupation**

Dans le cadre d'une occupation du domaine public, une Autorisation d'Occupation Temporaire du domaine public à caractère personnel et non cessible sera conclue.

Le bénéficiaire d'une Autorisation d'Occupation Temporaire du domaine public communal pour occuper un étal sous les halles du marché de Pornichet s'engage à respecter les conditions d'occupation définies dans le règlement des halles et marchés de Pornichet, joint au dossier de consultation et notamment l'assiduité.

### **b) Redevance**

L'autorisation d'occupation domaniale sera délivrée en contrepartie du versement d'une redevance calculée selon le nombre de mètres linéaires de vente.

Un forfait pour la consommation d'eau et d'électricité est mis en place.

La délibération du Conseil municipal fixant les tarifs pour 2025 est consultable sur le site internet <https://ville-pornichet.fr>, ou sur demande au service commerce vie économique.

### **ARTICLE 3 – DUREE ET DATE D'ECHEANCE**

Le titre d'occupation prendra effet à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2025 et prendra fin le 18 mai 2029.  
Au terme de l'AOT, la Commune lancera une nouvelle procédure de publicité avant de délivrer une nouvelle AOT.

### **ARTICLE 4 – CONDITIONS DE LA CONSULTATION**

Le dossier de consultation comprend l'avis de publicité, le règlement de consultation, le formulaire de candidature, ainsi que les caractéristiques de l'étal vacant proposé, le cahier des charges des Halles de Pornichet et le règlement des halles et marchés.

Le dossier de consultation est remis gratuitement à chaque candidat qui en fait la demande :  
-soit en se déplaçant au service commerce vie économique situé 120 avenue du Général de Gaulle – 44380 Pornichet, du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30 (excepté le mardi à partir de 14h00),  
-soit par courrier à : Ville de Pornichet, service commerce vie économique, 120 Avenue du Général de Gaulle 44380 Pornichet,  
-soit par mail à l'adresse suivante : [vieeco@mairie-pornichet.fr](mailto:vieeco@mairie-pornichet.fr),  
-ou en le téléchargeant sur le site : <https://ville-pornichet.fr>.

### **ARTICLE 5 – PRESENTATION DES CANDIDATURES**

Les candidats auront à produire le formulaire de candidature dûment complété et signé, et à joindre les pièces suivantes :

- pour les candidats personnes physiques : copie recto/verso de la carte commerçant non sédentaire,
- pour les candidats personnes morales : extrait d'immatriculation au registre du commerce datant de moins de 3 mois ainsi que la carte de commerçant non sédentaire du mandataire,
- copie de l'assurance responsabilité civile en cours de validité.

Ce dossier de candidature doit être remis avec les pièces jointes :

- par dépôt en main propre au service commerce vie économique (un récépissé sera délivré),
- par voie postale (service commerce vie économique – 120 avenue du Général de Gaulle – 44380 PORNICHET) en lettre recommandée avec accusé de réception.

Avant le 23 juin 2025, 12h00.

## **ARTICLE 6 – JUGEMENT DES CANDIDATURES**

L'attribution de l'emplacement sera effectuée selon les critères suivants classés par ordre d'importance :

1. Qualité de l'offre de traiteur - plats à emporter, détail des produits proposés à la vente notamment leur origine/provenance (privilégiant les produits locaux issus de circuits courts) et caractère innovant de l'offre
2. Mode de fonctionnement de la société (approvisionnement et/ou transformation des produits, moyen de distribution et de vente, personnel affecté, ...)
3. Description des installations (enseigne, matériel, ...)
4. Références, expériences

## **ARTICLE 7 – RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES**

Pour tous renseignements complémentaires qui leur seront nécessaires au cours de leur étude, les candidats pourront s'adresser à :

Mairie de Pornichet  
Service commerce vie Economique  
120 Avenue du Général de Gaulle  
44380 PORNICHET  
02 40 11 55 55.